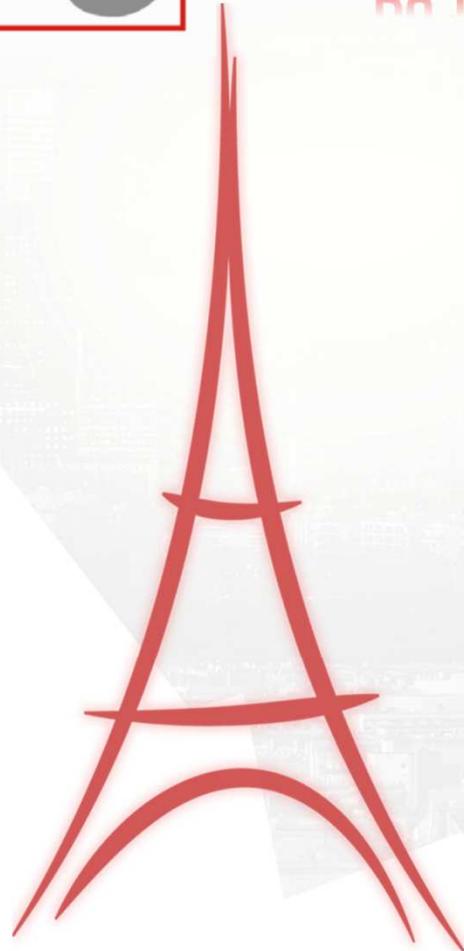




11ÈME CHALLENGE MOTO

DU 12 AU 15 JUIN 2015



EN ILE DE FRANCE



ROUTE, ME VOILA!



Depuis plus de 10 ans, vous nous avez permis de connaître vos régions, en juin 2015 ce sera notre tour de vous faire découvrir Paris et sa région.

Le comité d'organisation de la Caisse d'Épargne Ile-de-France se réjouit de vous accueillir pour un week-end de partage de notre passion... la MOTO.

Nous nous retrouverons au domaine de BIERVILLE dans le sud de l'Essonne pour faire la fête!

Des surprises vous attendent durant votre séjour parisien alors inscrivez vous vite car les places sont limitées! Nous ne pourrions accepter que 140 personnes...

Un rendez-vous du 12 au 15 juin 2015, à ne pas manquer!

L'équipe organisatrice

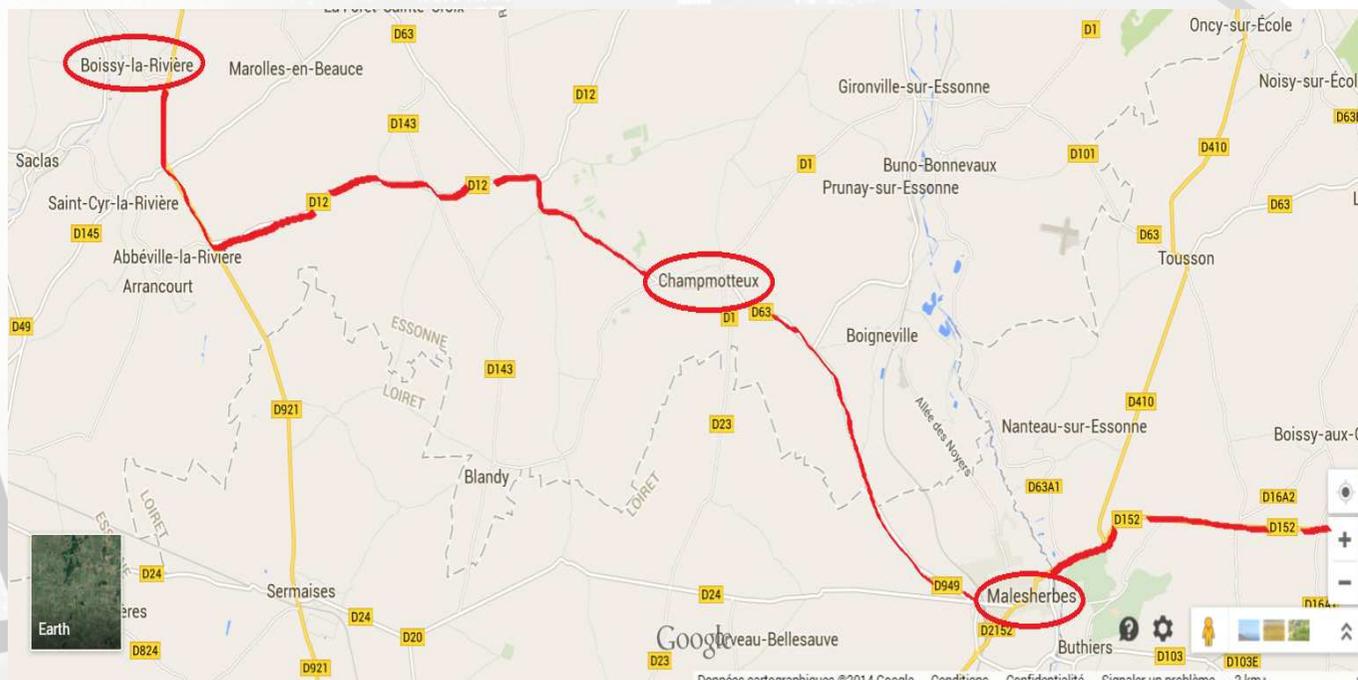
**Situé à 1h de Paris dans le sud de l'Essonne, le Domaine de BIERVILLE,
privatisé pour notre Challenge, vous accueillera dans un parc privé de 13 hectares
traversé par une rivière, la Juine.**



DOMAINE DE BIERVILLE
10, route des nations
91 690 BOISSY la RIVIERE

Accès au domaine par l'autoroute A6 en venant du sud :

- Sortir de l'A6 à la sortie N°14 URY
- Suivre direction La Chapelle la Reine - Malesherbes
- Puis suivre Champmotteux – Mespuits - Roinvilliers... et Boissy la Rivière



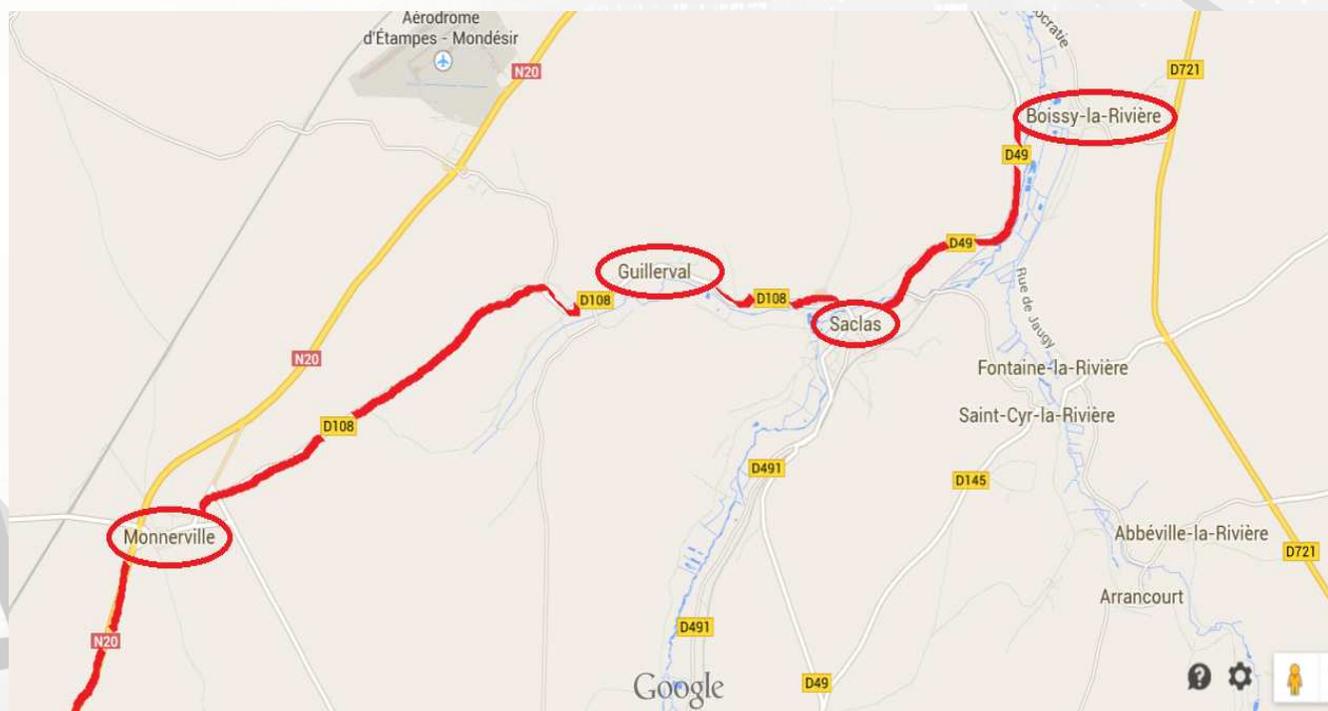
Ne pas oublier de faire le plein sur la route avant d'arriver car la station la plus proche se trouve à 6 kms du domaine de Bierville

Accès au domaine par la Route Nationale 20 en venant du sud :

- Sortir à Monnerville
- Suivre direction Guillerval – Saclas puis Boissy la Rivière



Radars mobiles très fréquents sur la RN20



Ne pas oublier de faire le plein sur la route avant d'arriver car la station la plus proche se trouve à 6 kms du domaine de Bierville

Notre Programme

**Vendredi 12
juin**

A partir de 17h00
-accueil des participants
(penser à faire le plein des motos)
-remise des clés des chambres
19h00 : Pot et discours d'accueil
20h00 : Dîner

**Samedi 13
juin**

7h00 : Petit déjeuner
8h00 : Départ du 1^{er} groupe par couleur etc...
Direction la vallée de Chevreuse !
A partir de 12h00 : Déjeuner

16h00 : Ravitaillement essence et retour au domaine
16h30 : Départ en bus pour une soirée Parisienne...
« Tenue de soirée si vous voulez !!!! »

**Dimanche 14
juin**

7h00 : Petit déjeuner
8h00 : Départ du 1^{er} groupe par couleur etc...
Direction la forêt de Fontainebleau
A partir de 12h00 : Déjeuner

17h00 : Ravitaillement essence et retour au Domaine
19h00 : Remise des coupes...
20h00 : Dîner et Soirée de clôture

**Lundi 15
juin**

7h00 : Petit déjeuner
9h00 précises : Libération des chambres
Puis retour dans vos régions

Le règlement des boissons sur site se fera uniquement par tickets en vente au Domaine auprès des organisateurs. Pas de paiement par chèque, ni CB, uniquement en espèces ... il n'y a pas de DAB sur le Domaine de Bierville (le plus proche est situé à Etampes à environ 6 kms) .
Aucun crédit ne sera accordé pour une avance sur la vente de nos tickets.

Inscriptions et Tarifs

La participation au challenge moto 2015 est fixée à : **240 euros** par personne.

Ce tarif comprend :

L'hébergement et les repas du vendredi soir (dîner) au lundi matin (petit déjeuner).

Chaque logement dispose de 2 chambres pour 4 personnes comprenant pour l'une 1 lit double et pour l'autre 2 lits simples (Draps et linge de toilette fournis, ménage de fin de séjour compris).

INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est fixée au : **21 mars 2015**

Le nombre total de places est limité à : **140 personnes**

CONDITIONS DE VALIDITE DES INSCRIPTIONS (tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Les bulletins d'inscription individuels et de l'équipe doivent être accompagnés :

- du règlement par chèque de **240 € par participant à l'ordre de : CE CEIDF**
 - d'un chèque de **caution** pour l'hébergement de **35 € par participant à l'ordre de CE CEIDF qui ne sera pas encaissé.**
 - de la photocopie de la carte verte d'assurance (en cours de validité) + Copie de la licence BPCE Sports 2015 à jour
-

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation est possible jusqu'au 2 mai 2015 en contactant Julie ou Alexandre.

Passée cette date, les inscriptions seront considérées comme fermes et définitives.

Les frais d'inscriptions seront perçus de plein droit et dans leur totalité sans qu'il ne soit possible de procéder à un quelconque remboursement.

Les inscriptions sont à envoyer à :

Caisse d'épargne Ile-de-France
Agence Gay LUSSAC (GU 136)
A l'attention de Julie HAMON
15, rue SOUFFLOT
75005 PARIS

Pour tout renseignement sur les inscriptions :

Merci de contacter Alexandre OCANA :
01 80 28 20 51 ou 06 29 40 91 05
ou par mail :
alexandre.ocana@ceidf.caisse-epargne.fr

Inscription Individuelle

A retourner à :
Caisse d'épargne Ile-de-France
Agence Gay LUSSAC (GU 136)
A l'attention de Julie HAMON
15, rue SOUFFLOT
75005 PARIS



La licence BPCE Sports 2015 doit être à jour pour tous les participants (pilotes, passagers, CE, BP, IT CE et extérieurs)

Joindre votre règlement : 240 € par participant ainsi que votre chèque de caution 35 € par personne

À l'ordre de : CE CEIDF

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

11^{ème} CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 12 au 15 Juin 2015 – en Ile de France

Participant :

Nom : Prénom :Entreprise :
Adresse :
.....

Contact :

Tél fixe : Portable :
E-mail :
Personne à prévenir en cas d'urgence, et N° de tél :
.....
N° de licence GROUPE BPCE SPORTS : Groupe sanguin :

Accompagnant :

Nom : Prénom :
Personne à prévenir en cas d'urgence, et N° de tél :
.....
N° de licence GROUPE BPCE SPORTS : Groupe sanguin :

MOTO :

N° immatriculation et type :
N° carte verte assurance :

Joindre **obligatoirement** une photocopie de la carte verte

Prière d'entourer la (ou les) lettre(s) correspondant à votre (ou vos) taille(s) :

S M L XL XXL

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, transmettre les bulletins individuels et les règlements au capitaine de l'équipe. Merci.

Inscription équipe

BULLETIN D'INSCRIPTION D'UNE EQUIPE

11^{ème} CHALLENGE MOTO GROUPE BPCE SPORTS

Du 12 au 15 juin 2015 Paris Ile de France

Nom de l'ENTREPRISE (CE, BP, NATIXIS, ITCE, FILIALES...) :

.....

Capitaine de l'équipe (Nom, prénom)

.....

Adresse :

.....

Portable :

E-mail :

A retourner à :

Caisse d'épargne Ile-de-France
Agence Gay LUSSAC (GU 136)
A l'attention de Julie HAMON
15, rue SOUFFLOT
75005 PARIS

Composition des chambres (par 4)

	1 lit double		2 lits simples	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
Logement 1				
Logement 2				
Logement 3				
logement 4				
Logement 5				
Logement 6				



A partir de la 16^{ème} place :
Inscription en liste d'attente
(sous réserve de disponibilité)

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, récapituler les inscriptions dans le tableau récapitulatif. Contrôler avant envoi la présence et la régularité des documents : bulletins individuels complétés, chèques remplis et signés, carte verte assurance. Merci.

Vos interlocuteurs :

Par mail (ou portable en cas d'urgence)

✓ Julie HAMON

julie.hamon@ceidf.caisse-epargne.fr ou 06 98 34 64 23

✓ Alexandre OCANA

alexandre.ocana@ceidf.caisse-epargne.fr ou 06 29 40 91 05

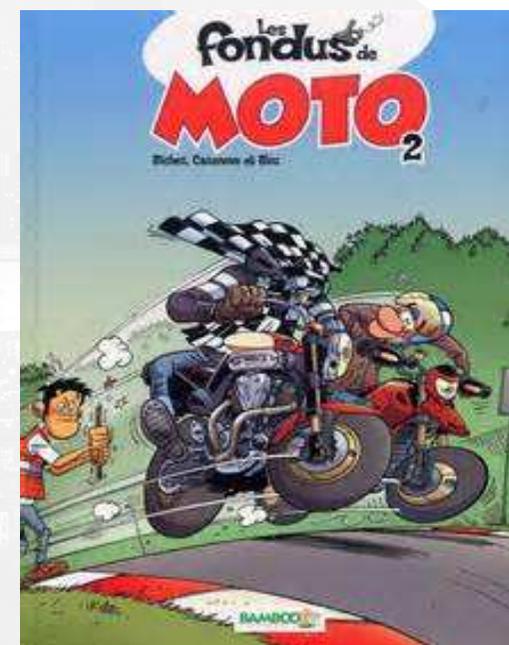


Dans le cas d'une arrivée au delà de 19h, veuillez nous prévenir en contactant Julie ou Alexandre

Pour tout renseignement complémentaire :

Pascal COURTEILLE, président de la section Moto CEIDF

pascal.courteille@ceidf.caisse-epargne.fr ou 06.23.17.23.06



Règlement Challenge MOTO BPCE Sports

ARTICLE 1: La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de **Groupe BPCE Sports**. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2: L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3: Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le **début** de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4: En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la manifestation l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5: Les frais de **sécurité** et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6: Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'**Organisateur** dans le contrôle des licences. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et veillera à ce que les mesures de sécurité soient **respectées**.

ARTICLE 7: Le nombre de **participants** d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 : Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées. La Préfecture du département habilitée à valider le parcours emprunté par les motards devra en être informée au moins 30 jours avant la date de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes d'une dizaine de motos pour fluidifier la circulation (ces groupes seront encadrés par des motards de la caisse organisatrice). Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc....) devront être avisées par l'organisation.

ARTICLE 9: Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. Une assurance spécifique à la manifestation devra être souscrite auprès de notre assureur. Il sera demandé à chaque participant de présenter une photocopie de sa carte verte d'assurance aux organisateurs du challenge.

ARTICLE 10 : L'**organisateur** devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11: A l'**issue** des épreuves, le challenge Groupe BPCE Sports sera attribué à l'Equipe Organisatrice.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Règlement suite ...

